

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019.

L'An deux mil dix-neuf, le treize du mois de Décembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Décembre 2019.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, C. REYNAUD Adjoints.

J. BRUN, M. GOUNON, J.L. HERITIER, C. LADREYT, C. LAFFONT, R. MAIRE (*arrivé à 18h30*), N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : Y. GALLIOU donne pouvoir à R. MAIRE, N. BERNARD, C. BOIS, A.M. CHELLES, S. DALLARD, E. MANDON, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 20 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Immeubles PLANTIER - PANTEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- PLANTIER de la parcelle D 1053.
- PANTEL d'une parcelle Lot A issue de la parcelle E 714.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

Alimentation en Eau Potable JALLAT-PIERRECHARGEAT : Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de réaliser l'opération de travaux «Alimentation en Eau Potable des Quartiers Jallat-Pierrechargeat et Les Roches».

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une rémunération de 8.400,00 € H.T. soit 10.080,00 € T.T.C.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Maire, annule la délibération du Conseil Municipal du 20-11-19 relative à cette mission et l'autorise à signer les pièces relatives à la présente décision.

Alimentation en Eau Potable Route de l'Eyrieux : Etude de faisabilité.

Monsieur le Maire informe qu'une étude de faisabilité pourrait être engagée dans le cadre de la poursuite du déploiement du réseau collectif d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des hameaux isolés situés sur le secteur de la Route de l'Eyrieux.

Il propose que cette étude soit effectuée par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) pour un montant de 4.500 € h.t.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager l'étude proposée.

Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) : Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre sécurisation de la rue de Pied de l'Endroit.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réflexion concernant la sécurisation de la rue de Pied de l'Endroit. L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, le coût de cette opération à charge de la Commune est estimé à 60 000€ HT.

M. le Maire explique que le SDEA propose par convention une rémunération forfaitaire pour cette mission, sur la base du budget prévisionnel précité, de 2552.38 € HT soit 3062.86 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition du SDEA et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT :BUDGET COMMUNE - GESTION 2020.

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif en permettant d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans ces conditions il propose d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts BP 2019 (Hors RAR)	Limite des crédits avant vote Budget 2020	Crédits retenus pour BP 2020
N° 121 OPERATION - VOIRIE			692 340	173 085	173 085
20	202	Frais document urbanisme	16 000	4 000	4 000
21	2111	Terrains nus	105 500	26 375	26 375
21	2151	Réseaux de voirie	568 500	142 125	142 125
21	21534	Réseaux d'électrification	2 340	585	585
N° 123 OPERATION - MEDIATHEQUE- BIBLIOTHEQUE			12 474	3 118	3 118
21	21318	Autres bâtiments publics	5 000	1 250	1 250
21	2183	Matériel bureau et informatque	1 000	250	250
21	2184	Mobilier	1 000	250	250
21	2188	Autres immob. Corporelles	5 474	1 368	1 368
N° 124 OPERATION - BATIMENTS COMMUNAUX			299 020	74 755	74 755
21	2115	Terrains bâtis	20 000	5 000	5 000
21	21311	Hotel de Ville	182 500	45 625	45 625
21	21312	Bâtiments scolaires	4 000	1 000	1 000
21	21318	Autres bâtiments publics	92 520	23 130	23 130
N° 127 OPERATION - MOBILIER MATERIEL			38 000	9 500	9 500
21	21568	Autre matériel et outillage	1000	250	250
21	2183	Matériel bureau et informatique	200	50	50
21	2188	Autres immob. Corporelles	36800	9200	9200

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition.

Subvention exceptionnelle en faveur des Communes concernées par le séisme du 11 Novembre 2019.

Le 11 novembre 2019 un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la région du Teil en Ardèche provoquant des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros.

A ce jour, au Teil même, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Les Maires des Communes concernées ont lancé un appel solennel aux dons à toutes les Communes et Intercommunalités de France.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Mme Corinne LAFFONT souhaitant que la Commune de Saint Laurent s'inscrive dans cette démarche de solidarité en apportant un soutien financier aux Communes concernées par l'évènement.

Yann GALLIOU, Conseiller Municipal délégué, propose qu'il n'y ait pas d'illuminations de Noël 2019 sur la Commune de Saint Laurent du Pape cette année et que la somme prévue pour ces illuminations soit attribuée aux Communes sinistrées en solidarité aux dommages subis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 7000 € à l'ensemble des Communes concernées par le séisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité souhaitant s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des Communes concernées par le sinistre, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET COMMUNE - GESTION 2019.

Le Maire sollicite l'autorisation de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2019 pour le versement de la subvention exceptionnelle attribuée aux Communes sinistrées par le séisme du 11-11-2019 :

1. Transferts de crédits en section de fonctionnement :

- Compte 615231 Entretien réparations Voiries à diminuer de - 7.000 € (*dépenses*)
- Compte 6748 Autres subventions exceptionnelles à augmenter de + 7.000 € (*dépenses*)

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET EAU - GESTION 2019.

Le Maire sollicite l'autorisation de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2019 pour l'encaissement du remboursement de la TVA des travaux AEP Royas.

1. Transferts de crédits en section d'investissement :

↳ Dépenses :

- Compte 2158 Autres installation, matériel, outillage technique à diminuer de - 2221 €
- Compte 2762-041 Créances transfert TVA à augmenter de + 2221 €

↳ Recettes :

- Compte 1641 Emprunt en euro à diminuer de - 4442 €
- Compte 2158-041 Autres installation, matériel, outillage technique à augmenter de + 2221 €
- Compte 2762 Créances transfert TVA à augmenter de + 2221 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2019.

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi aux Communes membres d'un fonds de concours au titre de l'année 2019.

A la suite de cette décision la Commune de Saint Laurent du Pape a déposé une demande pour le projet de réfection de la toiture d'un bâtiment situé aux abords de la Dolce Via dont la compétence est du ressort de la CAPCA et s'inscrivant dans le cadre des actions et des axes de l'action d'intérêt communautaire de la CAPCA. Après instruction la CAPCA a décidé d'allouer à la Commune un fonds de concours d'un montant de 2296,86 € formalisé par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention d'attribution d'un fonds de concours pour le projet concerné.

SYNDICAT ARDECHE-DROME NUMERIQUE (ADN) : Convention pour la pose d'un câble de fibre optique à l'extérieur d'un mur en façade Est de l'immeuble Pont'Eyrieux.

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi entre le Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN), la Commune de Saint Laurent du Pape et Ardèche Habitat pour la pose d'un câble de fibre optique à l'extérieur d'un mur en façade Est Rue du Bousquet de l'immeuble Pont Eyrieux cadastré D 2074 dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par douze voix pour dont un pouvoir et une abstention approuve la convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Subvention exceptionnelle à l'Association "Foyer des Jeunes".

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association "Foyer des Jeunes" de Saint Laurent du Pape sollicitant la Commune pour un soutien financier exceptionnel dans le cadre de la relance des activités de l'association en sommeil depuis près d'un an et disposant d'une faible disponibilité de trésorerie.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Madame LAFFONT, après en avoir délibéré à l'unanimité alloue une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association "Foyer des Jeunes" de Saint Laurent du Pape pour la soutenir et l'accompagner dans le cadre de la relance de son activité.

Demande de subvention suite à l'épisode neigeux de Novembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des journées des 14 et 15 novembre 2019 d'importantes chutes de neige ont eu lieu sur le territoire provoquant d'importants dégâts sur les voies communales et rurales (arbres déracinés, branches sur les chaussées, éboulements..) nécessitant de nombreuses interventions par les services communaux et des entreprises afin d'effectuer la mise en sécurité des différentes voies et les rendre accessibles aux usagers.

Il présente le coût lié à ces interventions qui s'élève à 20.402 € HT et pourrait être financé en partie par une aide de l'ETAT.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention pour cette opération et charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population :

Jean-Luc HERTIER, coordonnateur communal pour le recensement de la population, informe que le recensement se déroulera sur la période du 16-1-2020 au 15-2-2020.

Le territoire communal est découpé en quatre districts affectés à quatre agents recenseurs qui suivront deux demi-journées de formation pour cette mission.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Luc HERTIER pour le travail qu'il réalise pour le bon déroulement de cette opération et invite la population à réserver le meilleur accueil aux agents qui sont seront munis d'une carte visée par la Mairie.

Château du Bousquet :

Monsieur le Maire informe que le Cabinet DEGUILHEM, géomètre expert, installe ses bureaux au rez de chaussée du Château du Bousquet à partir du 1^{er} Janvier 2020 dans les locaux précédemment occupés par Ardèche Plein Cœur.

Marc GUIRAUD, premier adjoint, informe que dans le cadre de la sécurisation de la toiture du Château des devis ont été effectués, des financements seront sollicités auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Une visite des lieux est programmée pour le mois de Décembre en présence de l'Architecte des Bâtiments de France de l'Ardèche et des représentants de la DRAC.

Au cours de cette visite le projet d'aménagement de la rue Pied de l'Endroit sera également présenté, ce secteur étant situé dans le périmètre de classement des monuments historiques.

Sécurisation voirie communale :

Noëlle PASCAL souhaite qu'un aménagement soit effectué sur la voie communale de la montée d'Hautussac pour la sécurisation des usagers.

Plan Local d'Urbanisme :

Suite à la demande de Corinne LAFFONT concernant l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Raphaël MAIRE informe que le Cabinet Mosaique poursuit la finalisation de l'étude environnementale.

Monsieur le Maire souligne que les services de la Préfecture bloquent l'ouverture à la construction des zones OAP suite à un problème lié au fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées située à Beauchastel dans de laquelle les eaux usées de Saint Laurent se déversent pour traitement.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 19 H 50.